

est chargé de munitions en France et part pour la Méditerranée; il y parvient et commence à décharger sa cargaison de munitions. Il se peut qu'il ne revienne jamais à un port canadien.

L'hon. M. HOWE: En ce cas, comme les officiers du navire sont des marins canadiens, nous pourrions du moins leur infliger une punition. C'est-à-dire que nous pourrions rayer leurs noms du registre. Il est assurément inévitable qu'un navire canadien finisse par rentrer au Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y est pas tenu.

L'hon. M. HOWE: Mais en tout cas les marins sont assujettis à la loi. Il en est de même, j'imagine, dans le cas de n'importe quel criminel; il peut échapper aux autorités policières, il se peut qu'il n'ait jamais à répondre de ses crimes. C'est ce qui arriverait si un navire canadien ne rentrerait plus au pays. Néanmoins, le moment viendrait, je crois, où ses officiers et son équipage auraient à produire leur certificat canadien.

M. WOODSWORTH: Le ministre a admis que, pour toutes fins pratiques, ce bill n'a pas une bien grande portée. Le ministre peut-il nous renseigner sur les navires, immatriculés au Canada, et engagés dans les transports transatlantiques ou trans-pacifiques?

L'hon. M. HOWE: Dans le Pacifique, nous avons deux navires qui assurent les liaisons entre Vancouver et les Philippines ou la Chine et le Japon. Dans l'Atlantique, une flotte fait le transport entre le Canada et les Antilles. C'est tout ce qui me vient à l'esprit pour l'instant.

Le très hon. M. BENNETT: Ces navires sont-ils immatriculés au Canada?

L'hon. M. HOWE: Oui, les deux bateaux du Pacifique-Canadien le sont. Les deux navires qui assurent le service de l'Australie sont immatriculés en ce dernier pays.

Le très hon. M. BENNETT: Ceux de l'Atlantique sont immatriculés en Angleterre?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. GREEN: Le ministre peut-il nous dire comment les dispositions à l'étude pourraient servir dans le cas de la guerre de Chine? Par exemple, pourrait-on empêcher les navires du type *Empress* en partance de Vancouver de transporter des munitions des Philippines à Hong-Kong?

L'hon. M. HOWE: On pourrait interdire aux deux vaisseaux immatriculés au Canada de transporter des munitions ou tout autre matériel de guerre, quoi que ce soit, en un

mot, que le gouverneur en conseil peut déclarer denrée prohibée.

M. GREEN: Pourrait-on les empêcher aussi de faire ces transports entre Manille et Hong-Kong?

L'hon. M. HOWE: Oui, tel est en réalité l'objet du projet de loi. La loi des douanes offrirait d'autres moyens d'empêcher ces bateaux de transporter des munitions du Canada en Chine. Mais l'amendement à l'étude nous permettrait d'interdire à ces navires le transport entre Manille et la Chine.

M. GREEN: L'amendement une fois adopté, le Gouvernement aura le pouvoir d'interdire les expéditions de munitions à destination de la Chine et en provenance de Vancouver?

L'hon. M. HOWE: Exactement. Nous possédons déjà ce pouvoir.

Le très hon. M. BENNETT: En vertu de la loi des douanes et non pas sous l'empire de l'article à l'étude.

L'hon. M. HOWE: Oui, en vertu de la loi des douanes.

M. COLDWELL: Les deux navires du Pacifique sont ceux du type *Empress* qui appartiennent au Pacifique-Canadien?

L'hon. M. HOWE: Ce sont l'*Empress of Russia* et l'*Empress of Asia*.

M. HEAPS: Avons-nous le pouvoir d'interdire l'expédition d'armes des ports canadiens à destination de tout pays, à notre volonté?

L'hon. M. HOWE: A destination de tout pays où existe un conflit et que le gouverneur en conseil déclare zone prohibée.

M. GREEN: Ainsi, aucun doute que le Gouvernement pourrait empêcher l'envoi d'armes et de munitions à destination de la Chine sous l'empire de cette loi?

L'hon. M. HOWE: En provenance du Canada.

M. GREEN: Oui, ou empêcher d'en charger à Manille pour les transporter à Hong-Kong?

M. HOWE: En vertu du projet de loi dont la Chambre est saisie, nous pouvons en effet interdire le chargement de matériel de guerre à Manille en vue du transport ailleurs. La loi des douanes permet d'interdire l'expédition hors du Canada.

M. HEAPS: A bord d'un navire quelconque.

L'hon. M. HOWE: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre fait erreur, je crois, en affirmant que nous